



# Rivages en lumière

## festival amateur de courts-métrages jeunesse

### Règlement intérieur

#### Article 1 : Présentation du projet

Le festival de courts-métrages « Rivages en lumière » est organisé par un groupe d'adolescents du PAIJ (Point Animation Info Jeunes) de la commune d'Arès, constitués en association, en partenariat avec Périphéries Productions.

Le festival se déroulera **le 29 novembre 2025**, à l'espace Brémontier d'Arès.

#### Article 2 : Conditions de participation

2.1 / Droit d'inscription : l'inscription au festival est gratuite.

2.2/ Participants : l'appel à courts-métrages est ouvert à toute personne ou groupe de personnes, âgée(s) de 11 à 25 ans, réalisateur(s)/réalisatrice(s) du film. Les personnes de plus de 25 ans participant au projet ne doivent pas occuper un rôle principal.

Tous les participants devront faire remplir et signer l'autorisation de droit à l'image/diffusion ci-jointe par des représentants légaux ou eux-mêmes s'ils sont majeurs. Ce document est à renvoyer à l'adresse mail suivante : [rivagesenlumiere@gmail.com](mailto:rivagesenlumiere@gmail.com)

Les participant(e)s devront être présents lors de la diffusion de leur court-métrage et communiquer le nombre de personnes présentes par mail lors de leur inscription.

2.5/ Tout candidat ne pourra proposer qu'un seul court-métrage.

2.6/ La sélection est faite par un comité en amont du festival. Les candidats seront prévenus de leur sélection.

#### Article 3 : Caractéristiques des courts-métrages

##### 3.1/ Réalisation

Les participants attestent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Ils attestent également qu'ils sont impliqués dans la plupart des étapes de la réalisation du court-métrage : écriture du scénario, repérage, création des décors et des costumes, prises de vue et de son, montage, post-production...

### 3.2/ Durée

Les courts-métrages ne devront pas excéder 10 minutes, générique compris.

### 3.3/ Millésime

Les courts-métrages devront avoir été réalisés lors de l'année en cours ou N-1 au plus tard.

### 3.4/ Genres

Il y aura deux catégories :

> La première sera ouverte à tous genres (fiction, humoristique, films de genre...), les courts métrages d'animation et de 3D ne sont pas acceptés.

> La deuxième sera réservée à des court-métrages engagés sur des faits de société divers (sexisme, racisme, écologie, violences domestiques...).

Les candidats devront choisir la catégorie dans laquelle ils participeront.

### 3.5/ Qualité sonore et visuelle

La qualité du son, notamment pour les dialogues, et celle de l'image sont des critères primordiaux pour le comité de sélection. Les musiques additionnelles devront être libres de droits et sourcées.

## Article 4 : Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours du festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Les participants sélectionnés en seront informés.

Adresse mail pour envoyer les courts-métrages (format MP4) et les documents d'inscription :  
[rivagesenlumiere@gmail.com](mailto:rivagesenlumiere@gmail.com)

Date de clôture de l'appel à films : 29 septembre 2025

